

# Contrôle (du) social

## La construction d'une notion et ses enjeux

Rémi Lenoir

DANS **INFORMATIONS SOCIALES 2005/6 n° 126**, PAGES 6 À 15

ÉDITIONS **CAISSE NATIONALE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

ISSN 0046-9459

DOI 10.3917/inso.126.0006

Date de mise en ligne : 01/05/2008

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-informations-sociales-2005-6-page-6?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Caisse nationale d'allocations familiales.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Rémi Lenoir – professeur de sociologie à l'Université Paris-I (Panthéon-Sorbonne)

# Contrôle (du) social

## La construction d'une notion et ses enjeux



*Les travaux de Durkheim, d'Elias, de Foucault ou encore de Goffman ont permis, par des approches complémentaires, l'élaboration de la réflexion relative à l'ordre social et à son contrôle, deux termes inséparables induisant toute une série de questions : qui contrôle ? Qui certifie la validité des vérifications ? Qui contrôle les contrôleurs ?*

N'est-il pas paradoxal qu'au moment même où les affiches étalent la nudité des corps sur des panneaux publicitaires, on interdise au point de les retoucher les photographies de personnalités en train de fumer <sup>(1)</sup> ? Ce genre d'interrogations illustre bien ce qui est habituellement désigné par la notion de contrôle social : surveiller les comportements des individus de toutes les manières et dans tous les domaines de la vie sociale jusque dans les moindres détails, fût-ce en introduisant l'interdiction et la censure.

Michel Foucault analysait les modes de contrôle social à partir d'une fonction qui n'a cessé de se développer dans les sociétés modernes, celle de surveillance-corrrection : *“Surveiller les individus et les corriger, dans les deux sens du terme, c'est-à-dire les punir ou les pédagogiser”* <sup>(2)</sup>. Sans doute en est-il toujours ainsi, mais cette fonction s'inscrit aujourd'hui dans des dispo-

sitifs et dans des mécanismes beaucoup plus sophistiqués – dont la finalité peut être explicite (télé et vidéo-surveillance, radars, passes électroniques, badges) ou implicite (cartes magnétiques, monitoring, multiplication de fichiers informatiques) –, voire masqués (hygiène et santé publiques), bref moins visibles, car automatiques et mécaniques.

En effet, les nouvelles technologies de contrôle et les connexions de fichiers informatiques accompagnent les opérations de validation d'activités de toutes sortes, opérations qui, si elles permettent de simplifier et d'accélérer les procédures, s'effectuent au prix de recoupements plus précis. Ceci est vrai dans le secteur social, où les échanges et les croisements d'informations entre administrations tendent à

s'accroître, facilitant l'accès aux droits tout en accentuant et en accroissant les vérifications des conditions d'obtention. Tout se passe comme si la rationalisation des modes de production, de circulation et de gestion des populations s'accompagnait inéluctablement

d'une rationalisation des formes de contrôle, notamment grâce à des techniques plus efficaces et plus individualisées, mais aussi – et l'un ne va pas sans l'autre – plus incorporées et inconscientes.

Car la censure comme les moyens modernes de surveillance et de recoupement – sorte de “quadrillage” informatisé – ne sont peut-être que les formes les plus manifestes du contrôle social. Ainsi, la nudité affichée, comme l'a montré Norbert Elias, implique des modes de contrôle beaucoup plus complexes et intériorisés au point d'être devenus inconscients : notamment le refoulement des fonctions corporelles et l'intériorisation des contraintes sociales, y compris sous cette forme ambiguë et paradoxale qu'est la “libération des mœurs”, caractéristique des sociétés dites “*permissives*” (3). Comme le rejet de la cravate dans certaines catégories sociales, elle est une de ces formes très contrôlées de non-contrôle qui sont liées à des effets de mode et de marché.



“Une rationalisation  
des contrôles”

## Contrôle social et type de solidarité

En France, la notion de contrôle social a été très fortement popularisée par les travaux de Foucault, qui, bien qu'il s'en soit défendu, ont donné à penser qu'elle résultait d'une entreprise systématique et cohérente d'encadrement des populations (4). Cette expression a, cependant, une longue histoire qu'on ne saurait retracer ici mais dont on peut rappeler la ligne générale. Dans les travaux anglo-saxons où elle a surtout été utilisée, cette notion désigne le maintien de l'ordre social au moyen des modes de socialisation. Comme l'écrivait Bernard-Pierre Lecuyer : *“Le terme français [de contrôle] a le sens de vérification, tandis que le mot anglais « control » signifie pouvoir, puissance, autorité, influence, suggestion éventuellement”* (5). En sociologie, la notion de contrôle social renvoie simultanément à des formes de pouvoir et à des modes d'intégration sociale. Deux traditions de recherche se distinguent à cet égard, chacune insistant sur l'une ou l'autre de ces

deux dimensions : celle des formes qu'exerce et que prend le pouvoir et qui a abouti, notamment, aux travaux de Foucault ; celle des modes d'intégration sociale, qui a été très fortement imprégnée par l'œuvre de Durkheim.

On connaît la distinction idéal-typique que faisait ce

dernier dans **La division du travail social** (1893) : la solidarité mécanique ou par similitude d'un côté, la solidarité organique ou par complémentarité de l'autre. Les deux formes de solidarités (ou de “lien social”, comme on disait déjà) correspondent, on le sait, aux deux types idéaux de sociétés qu'il oppose pour les besoins de sa thèse : les sociétés “segmentaires” et les sociétés “complexes”. Dans les premières, l'ordre social est assuré quasi automatiquement, la différenciation sociale y étant si faible que les individus se “ressemblent” tous, chacun incarnant à part entière la “conscience collective” et les modes de contrôle social qu'elle implique. Dans ce type d'univers sociaux extrê-

“Deux traditions  
de recherche”

mement intégrés et homogènes, bien que les transgressions soient réprimées brutalement, le contrôle social passe moins par des rappels explicites à l'ordre que par les affinités infraverbales et infragestuelles qu'engendrent les modes de socialisation uniformes : il est partout et nulle part, intégration et contrôle se recoupant totalement, si bien que cette notion n'a guère de sens dans ce type de sociétés (6).

À l'inverse, dans les sociétés à solidarité organique, où la division du travail et la différenciation sociale sont fortes, les modes de contrôle social sont assurés de manière explicite et, surtout, de façon organisée. D'où l'apparition d'institutions spécifiquement chargées de la socialisation des individus, de la réglementation des échanges, des rappels à l'ordre social ; bref, des différents modes institutionnalisés que prennent les formes de contrôle social, ceux-ci étant de plus en plus assimilés à des modes de gestion des populations. Que l'on pense aux "*institutions totales*", selon l'expression d'Erving Goffman, qui visent à séparer les individus de leur milieu d'origine et à les socialiser selon leur propre logique de fonctionnement fondée sur le contrôle continu et constant, "*enveloppant et totalitaire*", des activités verbales et gestuelles (7). Mais la présentation des formes institutionnelles ou techniques de contrôle social, qui sont inhérentes à tout ordre social quel qu'il soit, même si elles diffèrent selon les types de sociétés, ne saurait faire oublier celles qui résultent du processus de "civilisation des mœurs" qu'a étudié Norbert Elias, ne serait-ce que parce que, pour être efficaces, les premières supposent les secondes.

L'auteur de **La dynamique de l'Occident** a analysé les transformations de la "*structure de la personnalité*" qui accompagnent le processus de division du travail social et l'émergence de la forme la plus rationnellement instituée d'organisation collective qu'est l'état moderne, sa bureaucratie et, plus largement, ce que les Allemands appellent sa "*police*", les sciences administratives et statistiques, ce que certains dénomment les "*sciences de gouvernement*". Mais les modes de contrôle social ne sont pas seulement institués dans des réglementations et dans des dispositifs, ils le sont aussi à l'état de dispositions, celles-ci étant le produit du processus

d'intériorisation des contraintes externes, de l'auto contrôle des affects et des élans impulsifs. à tout ordre social correspondent des dispositifs et des dispositions acquises par les acteurs sociaux, deux dimensions inséparables des modes de contrôle social.

Cependant, il est une autre forme de contrôle social s'exerçant de manière totalement inconsciente du point de vue des individus, parce qu'à l'état d'automatismes bureaucratiques, qui s'est peu à peu instituée au fur et à mesure du processus de division du travail social, accompagnant la formation de secteurs d'activités relativement autonomes les uns par rapport aux autres, notamment ceux qui sont fortement rationalisés. C'est vrai, par exemple, du secteur économique (*via* le marché) ou de l'univers politique (par l'intermédiaire du vote). C'est aussi vrai du secteur social, où les modes de redistribution des revenus comme ceux qui relient les générations (les systèmes de retraite), les actifs et les inactifs (le système d'indemnisation du chômage), fonctionnent à l'état de mécanismes, plus encore peut-être que la formation des prix ou des taux d'intérêt, voire même que la valeur de la monnaie.

Peut-on encore en ce cas parler de contrôle social ? Oui, au sens le plus général, car il s'agit bien de l'ordre social tel qu'il s'institue sous cette forme. Ainsi, la mise en place des systèmes de retraite est un moyen de réguler les rapports entre générations, celle des allocations familiales un moyen de favoriser la natalité, celle des indemnités de chômage un moyen d'éviter les conséquences sociales néfastes à tout point de vue, individuel et collectif, économique et politique, familial et moral, de l'absence d'emploi. Ces mécanismes participent au maintien de l'ordre social au point qu'ils constituent un des modes les plus achevés de la "*solidarité organique*", popularisé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle par Léon Bourgeois sous la forme d'une vision politique : le "*solidarisme*".

### Les "sociétés de contrôle"

Tout ce qui fonctionne à l'état de mécanismes suppose des formes de régularisation et donc de vérification qui sont inhérentes à leur mode de fonctionnement et à leur finalité. Ce qui se régule de la sorte suppose des agents

disciplinés (on devrait dire “réguliers”). Et comme pour tout instrument de redistribution, à ces systèmes se trouve associée une représentation de la justice et de la justesse de la répartition. Ce qui ne va pas de soi : les ajustements redistributifs font l’objet de luttes dont le principe n’est pas tant la fraude que la construction à la fois juridique et administrative qu’elle implique pour qu’une infraction soit reconnue et attestée comme telle. Et le pouvoir de contrôler participe de cette forme de pouvoir de certifier, au nom duquel des ayants droit peuvent bénéficier de leurs droits en présentant un titre qui émane d’une autorité compétente et qui atteste que les conditions prédéterminées pour en bénéficier sont réunies.

D’où la question : qui certifie ? Ce sont des agents dont les verdicts sont socialement reconnus (mandatés, assermentés) et qui classent les individus dans des catégories faisant correspondre la situation de ces derniers aux types de droits auxquels ils peuvent prétendre. Le processus de certification dont relève l’opération de vérification consiste à convertir une situation singulière en une situation régulière, reconnue donc légitime, et qui s’accompagne en général d’avantages juridiquement garantis. Chaque jugement catégoriel subsume un individu sous une catégorie générale socialement construite et qui est l’enjeu de luttes économiques, politiques, bureaucratiques, voire scientifiques.

Par exemple, une condition sociale comme celle de fille-mère ou de mère divorcée, ou encore un acte comme la contraception ou l’avortement ont une signification bien différente selon qu’ils sont perçus et pensés comme le produit d’une déchéance morale ou comme le résultat d’une conduite rationnelle et volontaire. Les changements de représentations vont des modifications du vocabulaire à la transformation du droit : on passe ainsi du statut de fille-mère à celui de “parent isolé”, dorénavant bénéficiaire d’une allocation



*“Qui certifie ?”*

familiale ; de sodomite et de pédéraste à celui de “partenaire d’un pacte civil de solidarité”, statut aujourd’hui légal des unions homosexuelles ; de l’avortement à l’“interruption volontaire de grossesse”, désormais autorisée et remboursée par la Sécurité sociale. Cette conversion n’est pas l’effet du hasard, elle participe des transformations des modes de reproduction de la structure sociale intervenus en France depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

En effet, dans les sociétés où la famille constitue le seul instrument de reproduction de la structure sociale, la sexualité est un enjeu primordial : l’“honneur” est identifié à la virginité des femmes et à la virilité des hommes. Cette forme que prend le capital culturel à dimension morale perd de ses fondements dans les sociétés où la famille compose avec d’autres instruments qui contribuent, à un titre ou à autre, à la reproduction de la structure sociale, comme le système scolaire, le marché du travail, les mécanismes fiscaux et les systèmes de protection sociale, voire bancaires et assurantiels, dont le fonctionnement est de type bureaucratique (8).

La notion de fraude est typique de la forme particulière que prend la criminalité dans ces univers. Le mode bureaucratique de gestion des populations est peut-être à l’origine de nouvelles formes de criminalité dont cette sorte d’infraction bureaucratique est la plus exemplaire.



“La montée  
de la « fraude »”



Foucault oppose, on le sait, les “sociétés de souveraineté” – ponctionner plutôt qu’organiser la production, éliminer plutôt que gérer la vie – aux “sociétés disciplinaires”, apparues en Europe occidentale au XVIII<sup>e</sup> siècle et dont la matrice était l’enfermement carcéral. Comme

l’observe Gilles Deleuze, avec la crise généralisée de tous les milieux d’enfermement, les “sociétés de contrôle” se substituent, depuis les années 1960, peu à peu aux “sociétés disciplinaires” (9). En effet, une fois les masses individualisées, les individus disciplinés, reste à tenir ces derniers en les enfermant non plus dans

des murs mais dans des projets (d'achat, de formation, d'insertion) les rendant ainsi plus malléables, plus "modulables", selon son expression.


### Contrôler les contrôleurs

La question du contrôle social ne mériterait peut-être pas d'être posée si elle n'aboutissait pas à formuler une double question : qui contrôler et comment contrôler les modalités de contrôle instituées sous forme de réglementations, de dispositifs ou encore de professions ?

Qu'une telle question puisse être posée est déjà le signe que ces formes de contrôle ne sont pas aussi "totales" que certains l'imaginent. Sans doute toute espèce de contrôle suscite-t-elle des réactions pouvant aboutir à des limitations réglementaires. Mais ces formes organisées, voire institutionnalisées,

comme l'est par exemple la Commission nationale informatique et liberté (CNIL), ne sauraient se substituer aux formes de vigilance citoyenne qui impliquent un maximum d'informations afin de maîtriser cette économie juridique qui, à la différence de l'économie affective des sociétés pré capitalistes, commande largement le fonctionnement des sociétés modernes. Ce qui pose la question proprement politique des conditions sociales de possibilités permettant la maîtrise de ces connaissances, dont on sait qu'elle est inégalement réunie selon les groupes sociaux.

À cet égard, il conviendrait de distinguer les modes de contrôle interne, que tout groupe secrète, et les modes de contrôle externe, que les groupes imposent à ceux qu'ils dominent. Cette distinction a le mérite de rappeler que les formes de contrôle social sont l'enjeu de luttes multiples qu'on ne saurait réduire aux seuls modes les plus rationalisés et les plus sophistiqués, bien à même de donner l'apparence et l'illusion de la neutralité et de l'universalité bureaucratiques. Que l'on pense aux contrôles d'identité, mais surtout à ce que ces der-



*“Contrôles internes,  
contrôles externes”*

niers tendent parfois à faire oublier : les contrôles identitaires, dont les premiers ne sont que la forme la plus visible et individualisée. Car une des manières de dominer un groupe et donc de le contrôler est de lui imposer une identité, c'est-à-dire une représentation que les autres groupes ont de lui et à laquelle il finit peu à peu par

se conformer, comme cela a été le cas des paysans en France (10). Cette forme ultime de contrôle trouve sans doute dans ce que permet aujourd'hui la télévision, jamais aussi répandue, jamais aussi regardée, un des instruments les plus puissants pour diffuser les représentations identitaires des groupes sociaux et les



“Contrôler  
l'image...”



propriétés positives ou négatives qui leur sont de plus en plus associées. Ce n'est pas un hasard si les médias n'ont jamais autant fait l'objet de luttes économiques et politiques. Car en contrôlant l'image d'un groupe, on contrôle le groupe lui-même. C'est la fonction de l'“*étiquetage*”, telle que la conçoit Howard Becker (11).

Dans ces luttes identitaires, les moyens ne sont pas non plus également réunis selon les groupes sociaux. Les catégories les plus élevées dans l'espace social s'organisent sous forme de corps fermés, et rares sont ceux qui donnent prise à l'image, à l'objectivation. Il en est ainsi du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de l'Inspection des finances qui, à la différence, par exemple, des magistrats, font rarement l'objet d'enquêtes, de commentaires et d'objections. À l'inverse, les groupes dominés ne sont pas seulement l'objet de mesures éducatives ou répressives, ils sont objectivés jusque dans leurs manières de se percevoir et de se représenter (12). Que l'on pense aux représentations des jeunes des cités si stigmatisés qu'il suffit d'en être ou de leur ressembler pour être suspectés et contrôlés de toute manière et de toutes les manières.

Ainsi, l'essentiel du social n'est peut-être pas où on le croit. Il est plus dans les modes de représentation des groupes sociaux que dans les moyens d'identification

des fraudes ou plutôt des fraudeurs et, plus généralement, de tout individu susceptible de le devenir. Ces représentations passent désormais surtout par les écrans : ceux de la télévision, ceux de la télésurveillance, et, plus largement encore, ceux des ordinateurs qui, selon les logiciels, figurent et configurent eux aussi les groupes sociaux en fonction des indicateurs sociaux (qui n'ont peut-être jamais aussi bien porté leur nom) qu'incarnent de plus en plus les groupes correspondant aux catégories de la gestion administrative des risques (13).

## NOTES

1 - Ainsi, lors de l'exposition organisée par la Bibliothèque nationale sur Jean-Paul Sartre, des photographies de l'auteur en train de fumer ont-elles été retouchées.

2 - "Pourquoi le travail social ?", *Esprit*, n° 4-5, avril-mai 1972, p. 125.

3 - Norbert Elias, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

4 - Rémi Lenoir, "La notion de contrôle social", *Sociétés et représentations*, n° 5, décembre 1997, p. 295-310.

5 - Bernard-Pierre Lecuyer, "Régulation sociale, contrainte sociale et « social control »", *Revue française de sociologie*, VIII, janvier-mars 1967, p. 78-84.

6 - Gregory Bateson, Margaret Mead, *The Balinese Character*, New York, New York Academy of Science, 1942.

7 - Erving Goffman, *Asiles. Étude sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, éditions de Minuit, 1970, p. 43.

8 - Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Le Seuil, 2003.

9 - Gilles Deleuze, *Pourparlers*, Paris, Éditions de Minuit, 1994, p. 240-247.

10 - Pierre Bourdieu, "Une classe-objet", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 17-18, 1977, p. 2-5.

11 - Howard S. Becker, *Outsiders. Étude de sociologie*, Paris, Métailié, 1985.

12 - Rémi Lenoir, "La gestion sociale de la parole publique. L'exemple des grands corps de l'État", in Thomas Ferenczi (éd.), *De quoi sommes-nous responsables ?*, Paris, Le Monde éditions, 1997, p. 147-167.

13 - Robert Castel, "De la dangerosité au risque", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 47-48, juin 1983, p. 119-127.